



**FIP Réseau
Entreprendre**
Nord-Est



reseauentreprendre

**« Pour créer des emplois,
créons des employeurs »**

*André Mulliez, Fondateur
de Réseau Entreprendre®*



**Generis Capital
Partners**



Réseau Entreprendre® c'est :

➔ Une histoire ...

Fondé en 1986 par André Mulliez, Réseau Entreprendre® est une association qui regroupe 9 500 chefs d'entreprises en activité engagés bénévolement dans l'aide à la création et à la reprise d'entreprises. Chaque chef d'entreprise accompagne pendant 2 à 3 ans les jeunes lauréats. Réseau Entreprendre® est le 1er réseau privé en France de chefs d'entreprises, et fédère aujourd'hui 69 associations en France et à l'étranger et a été reconnu d'Utilité Publique en 2003. Aujourd'hui, Réseau Entreprendre® a permis la création ou la sauvegarde de 60 000 emplois, donne naissance à 600 nouvelles PME par an et 84% des entreprises accompagnées sont toujours en activité 5 ans après leur création⁽¹⁾.

A titre d'exemple, Réseau Entreprendre® dans la zone géographique couverte par le FIP regroupe 14 associations départementales, participe à l'accompagnement de 250 nouvelles PME par an et rassemble 1 000 entrepreneurs.

(1) Source : Réseau Entreprendre®

➔ Des témoignages ...

Ces sociétés n'ont pas nécessairement vocation à faire partie du Fonds.



La société Envie de Fraises habille les femmes enceintes pour qu'elles se sentent féminines tout au long de leur grossesse. Les principaux atouts de cette société ? Une marque aspirationnelle, made in France, un savoir-faire unique de fast-fashion adaptée au web. Lauréate en 2008 de Réseau Entreprendre® Paris, Envie de Fraises habille aujourd'hui plus d'une femme enceinte sur dix et compte parmi ses clientes des mamans stars comme Bérénice Béjo, Mélissa Theuriat, ou Ludivine Sagnier ! En 2012, la société capitalise sur le savoir-faire

développé par Envie de Fraises et lance une nouvelle marque, Scarlett, à destination des femmes rondes, marquant ainsi la naissance de Digital Fashion Group qui regroupe les 2 enseignes. En novembre 2010, la fondatrice reçoit le prix du meilleur espoir e-commerce et en juin 2011 le prix KBL Richelieu du jeune entrepreneur pour son management exemplaire en matière d'éthique, d'humanisme et d'environnement. « Il était important pour moi d'avoir le sentiment de créer de la valeur et c'est ce que Réseau Entreprendre® m'a apporté » explique la fondatrice.

La société B remet les Français aux fourneaux, c'est le pari qu'elle s'est lancée en juillet 2004. Toute une génération n'a pas appris à faire la cuisine. Qu'à cela ne tienne, la nouvelle génération de cours de cuisine veut faire redécouvrir le plaisir de cuisiner. Les cours sont accessibles à tous ! La certitude est que la cuisine quotidienne doit rester simple et en même temps spectaculaire. Elle doit être un plaisir

pour soi et à partager. « Réseau Entreprendre® est une formidable initiative et réussite pour la création et le développement de nombreuses jeunes entreprises talentueuses. Nous sommes accompagnateurs des entrepreneurs de Réseau Entreprendre® et sommes chaque jour émerveillés de la qualité de ce vivier d'entrepreneurs et des ressources mises à disposition par l'association pour faire vivre l'entreprenariat en France. »

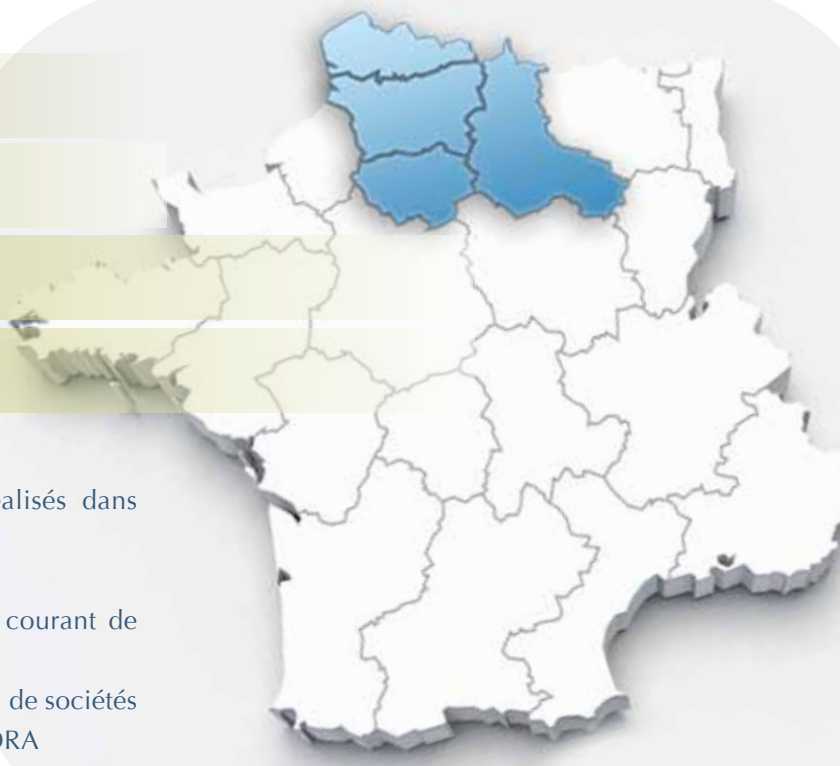


Ces témoignages ne présument pas du succès à venir des sociétés.

Le FIP Réseau Entreprendre Nord Est c'est :

➔ Un fonds pour soutenir et accélérer la croissance des PME de Réseau Entreprendre® dans les régions suivantes :

- 1 Ile de France
- 2 Picardie
- 3 Nord Pas de Calais
- 4 Champagne Ardenne



Les investissements seront principalement réalisés dans des PME sous forme :

- d'augmentation de capital
- d'actions, de parts et d'avances en compte courant de sociétés
- de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés de type obligataire telles que les OBSA, OC, ORA

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds présente un risque de perte en capital et un risque lié à l'investissement non coté.

➔ Un vivier de PME déjà sélectionnées et financées par Réseau Entreprendre® :

1. Pré-sélection des dossiers par Réseau Entreprendre®
2. Décision du Comité d'Engagement de Réseau Entreprendre® : la société devient lauréat Réseau Entreprendre®
3. Octroi d'un prêt d'honneur de Réseau Entreprendre® et levier bancaire
4. Suivi mensuel des lauréats pendant 3 ans par des chefs d'entreprises de Réseau Entreprendre®
5. Sélection faite par Generis Capital au sein de ce vivier pré-trié
6. Un double accompagnement : Réseau Entreprendre® (voir ci-dessus) et Generis Capital dans le cadre de l'accompagnement de l'activité de ses participations

Il est précisé que le FIP ne s'interdit pas d'investir dans des sociétés qui ne seront pas issues de Réseau Entreprendre®.

➔ Un fonds qui a vocation à :

1. Investir en priorité dans des valeurs dont le mode de gestion fait valoir l'importance des valeurs humaines et sociales, et de gouvernance
2. Sélectionner des titres selon des critères financiers traditionnels et des critères extra-financiers
3. Promouvoir des sociétés à forte utilité sociale et environnementale : 5% à 10% dédié au financement d'activité économique solidaire dans des secteurs tels que l'emploi, le logement, l'environnement ou la solidarité internationale
4. Soutenir l'association d'intérêt public, Réseau Entreprendre®

Generis Capital c'est :

➔ Un processus de gestion rigoureux :

1. Une équipe de professionnels avec une double expérience actions et obligations
2. Un positionnement de 1er acteur en France ⁽²⁾ à proposer le financement des PME sous forme de prêts obligataires
3. Une décision d'investissement collégiale : Comité d'Investissement de Generis Capital et Comité de Direction de Generis Capital
4. Un suivi et un accompagnement réguliers des participations
5. Un contrôle permanent des investissements



➔ Une société de gestion qui participe au financement d'une association d'intérêt public, Réseau Entreprendre® :

1 50% de la commission de surperformance originellement due à Generis Capital sera reversée à Réseau Entreprendre®, dans la mesure où le Fonds réaliserait une plus-value et ce, pour participer au développement de l'association en faveur de la création d'emplois et de richesses.

2 Generis Capital informe que le souscripteur du FIP Réseau Entreprendre Nord Est peut, s'il le souhaite, et à titre personnel, faire un don à l'Association Réseau Entreprendre® en plus de la souscription au FIP, étant bien entendu que cette éventualité se dissocie de la souscription de parts du FIP. Ce don à l'association Réseau Entreprendre® donne droit au donateur à une réduction d'ISF de 75% dans la limite de 45 000€ ou à une réduction d'IR de 66% dans la limite de 20% de son revenu imposable.



Le FIP Réseau Entreprendre Nord Est est un fonds éligible aux avantages fiscaux ISF et IR, dans le cadre de 2 souscriptions différentes, en contrepartie d'un blocage des fonds pendant 5 ans minimum (8 ans maximum sur décision de la société de gestion soit jusqu'au 31 décembre 2021) et dans la limite des plafonds ci-dessous :

1

... à l'entrée

Une réduction immédiate d'ISF

égale à 45% du montant investi (hors droits d'entrée) et pouvant aller jusqu'à :

■ **18 000 euros** pour un célibataire ou un couple soumis à imposition commune

ou

Une réduction immédiate d'IR

égale à 18% du montant investi (hors droits d'entrée) et pouvant aller jusqu'à⁽¹⁾ :

■ **2 160 euros** pour un célibataire

■ **4 320 euros** pour un couple soumis à imposition commune

2

... pendant la durée de vie du Fonds

une exonération d'ISF

pendant toute la durée de vie du Fonds à hauteur de 90% de la valeur de votre investissement à la date du 1er janvier de chaque année

3

... à la sortie

Une exonération d'impôt sur les plus-values

(hors prélèvements sociaux)



Comment souscrire :

1. Les documents à joindre :

Le bulletin de souscription complété et signé

Le chèque du montant de la souscription y compris les droits d'entrée (provenant d'un compte personnel) établi à l'ordre du FIP Réseau Entreprendre Nord Est

La pièce d'identité recto/verso du ou des souscripteur(s)

La fiche connaissance client

2. Je souscris en fonction de ma réduction d'impôt souhaitée :

Réduction d'ISF souhaitée	900€	4.950€	9.900€	14.850€	18.000€
Montant à investir (hors droits d'entrée)	2.000€	11.000€	22.000€	33.000€	40.000€
	2 parts	11 parts	22 parts	33 parts	40 parts
Réduction d'IR souhaitée	360€	1.260€	2.160€	3.060€	4.320€
Montant à investir (hors droits d'entrée)	2.000€	7.000€	12.000€	17.000€	24.000€
	2 parts	7 parts	12 parts	17 parts	24 parts

(1) En souscrivant à un FIP et à un FCPI un célibataire peut réduire son IR jusqu'à € 4.320 et un couple soumis à imposition commune jusqu'à € 8 640.

Le FIP Réseau Entreprendre Nord-Est est géré par Generis Capital Partners, société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. L'équipe de gestion est composée de professionnels du private equity et, notamment, dans l'investissement non coté, le développement industriel et l'entrepreneuriat en France.

Gestionnaire : Generis Capital Partners

Dépositaire : Caceis Bank

CAC : Corevisé

Date d'agrément AMF : 05/03/2013

Code ISIN : FR0011425859

Période de souscription :

pour une réduction d'ISF 2013 :

- pour les patrimoines nets < 2,57M€, jusqu'au 31/05/2013

- pour les patrimoines nets ≥ 2,57M€, jusqu'au 14/06/2013

pour une réduction d'IR 2013 : jusqu'au 31/12/2013

Valeur de la part : 1.000 euros

Souscription minimale : 2.000 euros (soit 2 parts A)

Durée de blocage : 5 ans minimum (prorogeable 3 fois d'1 an, soit 8 ans maximum sur décision de la société de gestion)

Frais de cession : aucun

Valorisation : Semestrielle

Frais

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du premier exercice comptable. Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio calculé en moyenne annuelle entre :

- Le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier, et
- Le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATEGORIE AGREGEE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUMS	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie ⁽¹⁾	0,625%	0,625%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4,13%	1,50%
Frais de constitution	0,03%	N/A
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,19%	N/A
Frais de gestion indirects	0%	N/A
Total	4,97%	2,12%

(1) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

Avertissement : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement du Fonds, votre argent est bloqué pendant une durée de cinq ans ou, si la Société de Gestion décide de proroger le terme du Fonds pendant une période de trois ans, huit ans, soit au plus tard le 31 décembre 2021. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.

Respect des critères d'investissement au 31/12/2012

Nom	Date de constitution	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte du quota
FCPI GenCap Avenir	11/06/2009	64%	10/09/2011
FIP GenCap Croissance	12/06/2009	62%	11/09/2011
FCPI GenCap Prioritaire	15/12/2009	65%	14/03/2012
FCPI UFF Innovation 9	04/12/2009	66%	03/03/2012
FIP Réseau Entreprendre IDF	19/08/2011	46%	18/08/2013
FCPI GenCap Avenir 2	19/08/2011	53%	18/08/2013
FIP Réseau Entreprendre	31/05/2012	13%	30/01/2015



Generis Capital Partners

Generis Capital Partners • 8 rue Montesquieu 75001 Paris
generis@generiscapital.com • www.generiscapital.com
 Tél : 01.49.26.03.10